

EDL réunion plénière du CNLE

12 janvier 2022

Madame la Présidente, Chère Fiona,

Monsieur le Président du Conseil scientifique, Cher Nicolas,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord, et comme il est de coutume en cette période, vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2023, que je vous souhaite heureuse sur le plan personnel et pleine d'accomplissements dans vos projets.

Lors de notre échange à la rentrée de septembre, je vous avais annoncé mon souhait de donner une suite à la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Je m'étais aussi engagé à revenir vers vous durant la phase d'élaboration de cette nouvelle politique.

Je suis donc heureux de pouvoir tenir cet engagement ce matin, et d'avoir ainsi l'occasion de vous entendre et de recueillir vos retours sur les grands axes du Pacte des solidarités tels qu'ils commencent à se dessiner aujourd'hui.

Je sais que les documents qui ont servi de support à cette concertation vous ont été transmis en amont de notre réunion, et que vous avez d'ores et déjà pu échanger avec la Délégation à la lutte contre la pauvreté pour préparer notre échange, qui n'en sera que plus riche.

Je ne serai donc pas très long dans cette introduction pour laisser le maximum de temps à notre échange.

Tout d'abord, et comme vous le savez, nous sommes à un moment clé de l'élaboration du Pacte.

La concertation conduite par la Délégation a réuni plus d'une soixantaine de participants différents, dont plusieurs membres du CNLE, qui ont fait part de leur intérêt pour les quatre priorités que j'avais partagées avec vous dès le mois de septembre :

- La poursuite et l'amplification de la prévention de la pauvreté dès l'enfance,
- l'enrichissement de la politique de sortie de la pauvreté par le travail,
- l'ajout d'un nouvel axe dédié à la lutte contre la grande exclusion,
- et enfin un nouvel axe également ciblé sur la transition écologique solidaire.

Les acteurs nous ont fait remonter des attentes fortes. Je ne doute pas qu'il en sera de même dans quelques minutes. Ils nous ont aussi demandé un assouplissement du calendrier d'élaboration du Pacte pour donner plus de temps à la concertation.

En accord avec la Première Ministre, j'ai souhaité faire droit à cette demande légitime et opportune et desserrer ainsi le calendrier d'un mois.

Cela nous permettra d'avoir le temps nécessaire pour finaliser l'élaboration du Pacte dans les meilleures conditions et à la lumière des nombreux retours que nous continuons à recevoir, et j'en remercie chacun des contributeurs.

Ce temps supplémentaire nous sera d'autant plus utile que la conjoncture économique frappe durement les plus vulnérables de nos concitoyens.

Si le marché de l'emploi se maintient, ce dont nous pouvons tous nous réjouir, l'inflation reste quant à elle à un niveau élevé.

Or, on le sait, la hausse des prix frappe plus durement les plus modestes ; ceux dont la part des revenus consacrés aux dépenses vitales est particulièrement élevée et ceux qui n'ont pas d'épargne pour amortir le choc.

Sur les 12 derniers mois, l'inflation a été de plus de 7 % dans notre pays. C'est évidemment beaucoup. Mais, et cela mérite d'être relevé et souligné, c'est l'un des taux les plus bas en Europe où elle dépasse en moyenne les 10 %. C'est même plus de 11 % en Allemagne.

Cette bonne performance est la conséquence directe des mesures prises par le Gouvernement pour contenir les prix de l'énergie, avec les boucliers et la ristourne carburant. Cela a coûté 46 Mds€ à l'Etat mais je suis convaincu que ça en valait la peine car sinon nous serions déjà entrés en récession et nous aurions connu une explosion du taux de pauvreté.

Mais si 7 % d'inflation, c'est moins que nos voisins européens, cela reste le taux le plus élevé que nous ayons connu depuis plus de 30 ans, et cela aussi, ça doit être dit.

Et ce d'autant plus que ce sont les prix de la vie quotidienne qui augmentent le plus, ceux qui touchent l'alimentation par exemple qui ont progressé de plus de 12 %, et sur certains produits pourtant très courants et nécessaires – le pain, la viande surgelée, les pâtes, l'huile - des pics à 20 ou même 30%.

C'est pour cette raison que le Gouvernement a décidé de mettre en place des aides exceptionnelles. Vous le savez bien, mais il me semble important de le rappeler car c'est pour moi la preuve que nous ne souhaitons laisser personne au bord du chemin.

Je pense ainsi par exemple :

- aux chèques énergie exceptionnels qui vont jusqu'à 200 € pour 11 millions de ménages ;
- au chèque bois et au chèque fioul ;
- aux aides de rentrée exceptionnelles de 160 € en moyenne par ménage dont nous en avons parlé en septembre ;

- mais aussi dès l'été une revalorisation des prestations et notamment des bourses pour les étudiants
- et encore cet hiver 10Me que j'ai débloqués pour financer l'équivalent de 300 000 colis alimentaires nourrissant un étudiant pendant une semaine.

En 2023, l'enjeu sera de poursuivre cette protection de nos concitoyens en ciblant encore davantage les aides sur ceux qui en ont le plus besoin. C'est le sens par exemple de la transformation de la ristourne carburant en indemnité carburant de 100 € pour 10 millions de travailleurs aux revenus modestes ou moyens.

Ce sera aussi tout l'enjeu de l'axe 4 du Pacte consacré à la transition écologique et solidaire, qui visera à réduire les dépenses contraintes en matière d'alimentation, de logement ou de mobilité et donc d'augmenter le revenu arbitral, c'est-à-dire très concrètement de redonner aux gens du pouvoir de choisir.

Mais protéger les Français des conséquences de l'inflation, c'est aussi leur permettre d'accéder aux aides auxquelles ils ont droit : c'est le sens du travail que je mène pour faciliter l'accès aux droits et aux aides mises en place par le Gouvernement.

- **Vous le savez très bien, beaucoup de Français ne sollicitent pas les aides auxquelles ils ont droit** : c'est 30 % pour le RSA ; ils sont aussi nombreux par exemple à ne pas recourir au chèque énergie ; et les Français ne savent peut-être pas encore que depuis le 1^{er} janvier, nous avons rendu systématique la mise en place de l'intermédiation financière pour toutes les pensions alimentaires, ou que nous consacrerons désormais près d'un milliard d'euros chaque année pour augmenter de 50% la pension alimentaire minimale.

- C'est pourquoi, j'ai fait de la lutte contre le non recours une priorité de mon action. Je m'appuierai pour cela sur deux jambes :
 - La solidarité à la source pour simplifier drastiquement les démarches pour recourir au RSA, à la prime d'activité et aux APL. Le système sera beaucoup plus simple et beaucoup plus clair : cela redonnera aussi confiance dans son caractère juste.
 - Les « territoires Zéro non recours » : où la mobilisation générale pour l'accès aux droits sera décrétée. Il s'agit de repérer, d'aller vers et d'accompagner les personnes qui ont des droits mais ne les demandent pas car notre système est trop complexe ou qu'elles sont mal informées.

- Pour conduire ces deux projets, et au-delà concevoir toutes les autres mesures qui permettront de garantir que chaque Française, chaque Français, accède au juste droit qui lui est dû, j'installerai ainsi le 30 janvier un comité de coordination pour l'accès aux droits rassemblant toutes les parties prenantes : collectivités, associations, administrations, chercheurs mais aussi et bien sûr personnes concernées elles-mêmes.

- Je lancerai ensuite au mois de mars l'appel à candidature pour sélectionner les territoires zéro non recours qui pourront donc démarrer leur action avant la fin du printemps.

Protection contre l'inflation et facilitation des démarches d'accès aux droits, voici Mesdames et Messieurs deux axes forts sur lesquels je souhaitais insister ce matin, qui n'épuisent évidemment pas le contenu du futur Pacte des solidarités mais qui sont l'illustration des défis qu'il visera à relever.

Avant de vous laisser la parole, je souhaiterai pour conclure revenir sur un dernier point évoqué lors de notre échange du mois de septembre.

Vous aviez en effet été plusieurs parmi les membres du 5^e collège à me faire part de votre impression de vous sentir souvent stigmatisé ou culpabilisé ; et à partager le ressenti que la réalité quotidienne qui est la vôtre n'était pas connue par nos concitoyens. Au-delà des difficultés et privations matérielles, le fait de ne pas se sentir soutenu ou tout simplement compris par les autres est évidemment une source de souffrance supplémentaire.

Je pense que l'enjeu du Pacte des solidarités, c'est aussi de s'attaquer à ces combats sociétaux, de casser ces préjugés et ces barrières entre groupes sociaux pour refaire pleinement société.

C'est pourquoi, j'ai souhaité que le travail sur le Pacte soit l'occasion d'engager lutte contre la stigmatisation et de changer le regard porté sur les personnes en situation de pauvreté.

Je souhaite notamment y travailler avec des parlementaires qui pourront creuser avec nous le diagnostic et identifier les meilleurs leviers d'action. Et j'ajoute que nous, acteurs et porteurs du service public, avons une responsabilité particulière concernant les services publics, celle d'être exemplaires.

Afin de préciser le cadrage de ce futur travail et de garantir que ce vers quoi nous nous engageons correspond effectivement à la réalité qui est la vôtre, j'ai demandé à ma directrice de Cabinet, Constance Bensussan, d'organiser avec vous une réunion spécifique sur le sujet au début du mois de février.

J'ai aussi chargé ma conseillère Alice Casagrande, qui est en charge de la citoyenneté et de la lutte contre la maltraitance, de mener à bien cette démarche.

J'en attends beaucoup et j'espère que là aussi nous pourrons avancer ensemble pour faire progresser cette cause de la lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie et vous passe sans plus tarder la parole.